



Saint - Denis , le 18.04.05

PREFECTURE DE LA
REUNION

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N° 17

MODIFICATION D'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT D'UN LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU l'article L 6211 - 2 du Code de la Santé Publique ;
- VU le décret n° 75-1344 du 30.12.75 modifié , relatif aux directeurs et directeurs adjoints de Laboratoires d'Analyses de Biologie Médicale ;
- VU le décret n° 76-1004 du 04.11.76 modifié relatif aux conditions d'ouverture des et Laboratoires d'Analyses de Biologie Médicale , notamment ses articles 16 et 23 ;
- VU l'arrêté n° 2011 du 16.08.04 concernant la modification d'autorisation de fonctionnement du L.A.B.M. VERROUGSTRAETE-GAYON-SIN ;
- VU la lettre de Mme Martine TOTEL en date du 23.09.04 faisant savoir qu'elle quittait ses fonctions de directeur adjoint au sein du L.A.B.M. VERROUGSTRAETE-GAYON-SIN , rue Alsace Lorraine BP 71 - 97822 LE PORT ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 1499 en date du 23.06.04 portant délégation de signature à Monsieur Pierre CARDONA , Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2011 du 16.08.04 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du L.A.B.M. VERROUGSTRAETE-Gayon-SIN , rue Alsace Lorraine , BP 71 - 97822 LE PORT , est modifié comme suit :

Directeurs : M. VERROUGSTRAETE Jean Marie
Mme GAYON Florence
M. SIN Michel

Directeur adjoint : M. le Docteur Léonard RIZZI

ARTICLE 2 Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Pharmacien Inspecteur Régional sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'application du présent arrêté .

Fait à SAINT DENIS , le 18.04.05

Pour le Préfet ,
Le Directeur Régional
des Affaires Sanitaires et Sociales

Pierre CARDONA